

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
ECHEVEST Yannick	à LE FOLL Marie-Françoise
GIUNTINI Jean-Pierre	à GUILLOU Claudine
HAGARD Elisabeth	à SIMON Yvon
LE CREFF Jacques	à CALLONNEC Claude
LE JANNE Claudie	à LE BLEVENNEC Gilbert
LEYOUR Pascal	à JOBIC Cyril
LINTANF Joseph	à PRIGENT Christian
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PIRIOU Claude	à LE GAOUYAT Samuel
SCOLAN Marie-Thérèse	à LOZAC'H Claude
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; LARVOR Yannick ; LE HOUEROU Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; MANGOLD Jacques ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	13
Absents	12

Date d'envoi de la convocation

Mardi 08 novembre 2022

DEL2022-11-212

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022
 VALIDATION DE LA CONVENTION**

Le Contrat départemental de territoire, mis en œuvre par le Département des Côtes d'Armor, constitue l'outil principal de collaboration entre le Département et les EPCI pour favoriser le développement et l'aménagement du territoire.

Le Département des Côtes d'Armor a décidé lors son Assemblée des 24 et 25 janvier 2022 de s'engager dans une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027. Un soutien de 21 M€ a été ainsi acté au profit des EPCI du territoire pour la période 2022-2027, dont une enveloppe de 3M€ programmée sur l'année 2022, pour toute opération engagée dès le 1er janvier 2022.

Par ce contrat départemental, le Département des Côtes d'Armor fait le choix de soutenir les investissements en maîtrise d'ouvrage publique intervenant en faveur des thématiques suivantes : transition écologique et environnementale, mobilités douces, assainissement, réhabilitation du parc locatif et équipements culturels et sportifs.

Une enveloppe de 380.954 € a été ainsi réservée à Guingamp-Paimpol Agglomération pour 2022, calculée selon trois dimensions : fragilité sociale, richesse financière et démographie/superficie.

Guingamp-Paimpol Agglomération a choisi, en accord avec le Conseil Départemental, de flécher l'ensemble du financement 2022 sur le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar.

Nature et intitulé de l'opération	Année(s) des travaux	Montant total HT de l'opération	Financement du Département		Autre(s) financement(s)
			Taux d'intervention	Montant subvention HT	
Réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar	2022-2023	1 316 000 €	28,95 %	380 954 €	DETR 2023 (26,21 %) à solliciter Guingamp-Paimpol Agglomération autofinancement (44,84 %)

Dans le cadre du Contrat de territoire, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage notamment à :

- Mettre à disposition, à titre gratuit, des locaux dédiés aux « permanences sociales » effectuées par les services du Département sur son territoire et notamment les locaux situés : - Rue de Traou Méledern à Pontrieux ; 15 Crec'h Ugen à Belle Isle en Terre ; ainsi que la mise à disposition d'un local pour une permanence PMI au nouveau Pôle Jeunesse de Louargat ou secteur à proximité d'ici le 1er trimestre 2023 ;
- Élaborer et rédiger, au cours du 1er semestre 2023, le Pacte de développement culturel de territoire permettant une signature et mise en œuvre du Pacte au 2nd semestre 2023,
- Coopérer, participer aux conférences sociales du territoire,
- Contribuer, pour l'année 2022, au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 0,50 € / habitant,

- Valoriser la participation financière auprès du public du Département selon les moyens et supports définis dans la charte de visibilité annexée au présent contrat.

La convention a été présentée et approuvée par la Commission Permanente du Conseil départemental du 7 novembre 2022.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 3 abstentions (Echevest Yannick, Le Cotton Anne et Le Foll Marie-Françoise) et 73 votes pour, décide :

- **D'approuver les modalités et le contenu du Contrat Départemental de territoire 2022 et ses annexes entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer le Contrat Départemental de territoire 2022 de Guingamp-Paimpol Agglomération, et les avenants afférents.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Gilbert LE BLEVENNEC

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Gilbert LE BLEVENNEC.